

Annexe n°2 – Plan de situation



Annexe n°6 – Présentation du projet

cagny / boves

aménagement de la rue henri barbusse - tranche 3



situation

plan de situation



situation

limites communales

le projet a la particularité d'être situé sur deux communes, cagny et boves.

— limites communales



état actuel

caractéristiques de la rue

- situation entre le centre de cagny et le giratoire allant vers l'A29 et le centre de boves ;
- voie de 680 mètres de long à double sens de circulation ;
- largeur de voie variant de 6 m à 6,20 m ;
- trottoirs pas toujours de largeur réglementaire (1,40 m) ;
- bordures en mauvais état par endroits ;
- une partie de la chaussée, du bordurage et des trottoirs a été rénovée en 2011, depuis le giratoire Est sur 320 m ;
- deux quais bus ont été mis aux normes PMR en 2011 sur cette même section.



état actuel

vitesse

les vitesses excessives sur cette voie relativement droite ont déjà été réduites par deux feux tricolores radars, détectant les véhicules en excès de vitesse.

un premier feu radar a été installé sur la deuxième tranche de l'aménagement, au carrefour avec la résidence de la prairie.

un deuxième dispositif a été installé sur cette troisième tranche, au carrefour avec la rue jean-jacques rousseau.



carrefour résidence de la prairie



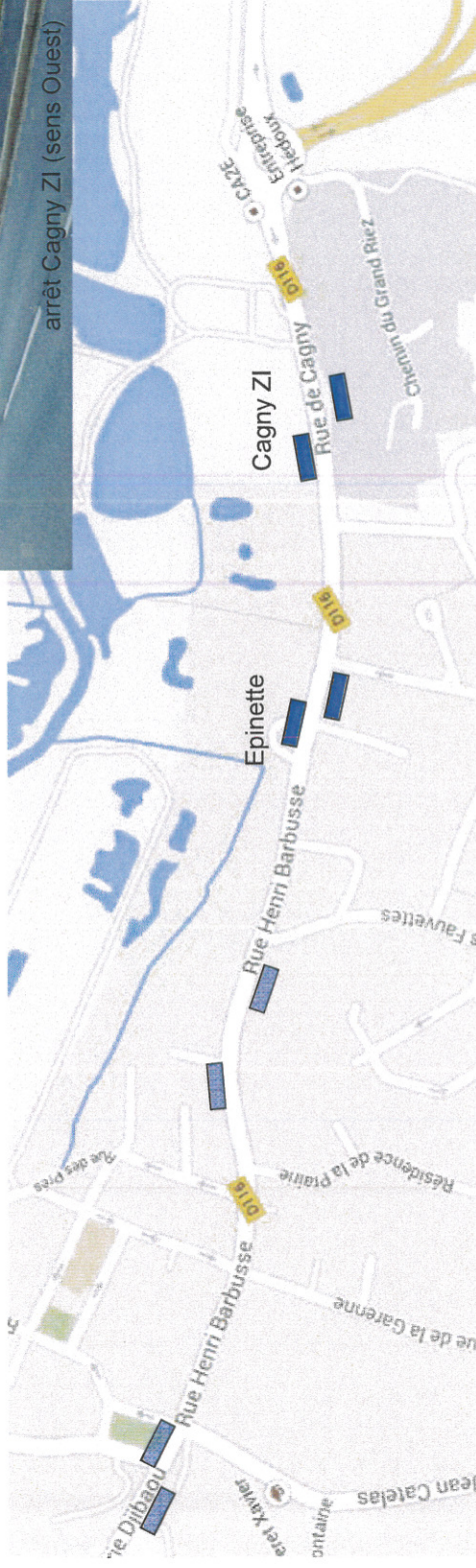
carrefour rue jean-jacques rousseau

état actuel

transport en commun

la rue (tranche 3) bénéficie de quatre arrêt de bus (2 par sens), dont un seul équipé d'un abris bus.

les deux quais « Cagny ZI » ont été ont été aménagés et mis aux normes PMR en 2011 .



■ arrêt de bus

propositions d'aménagement

objectif de l'aménagement

- pacifier la circulation et réduire la vitesse
- identifier et sécuriser le stationnement et la circulation des piétons
- effacer les réseaux aériens (FDE) et mettre en place un nouveau mobilier d'éclairage public

propositions d'aménagement

organisation de la voie

l'aménagement sera identique à celui déjà réalisé lors des tranches 1 et 2 de travaux.

la largeur de la voie sera réduite. aujourd'hui de 6 m à 6,20 m elle passera à 5,80 m.

des stationnements longitudinaux seront formalisés, de part et d'autre de la voie, sur la partie la plus urbanisée de l'aménagement. 20 places de stationnement seront créées.

la plantation d'arbres en accotement Nord-est créera un effet de paroi incitant aussi à ralentir.

les arrêts de bus « Epinette » seront réalisés aux normes PMR.



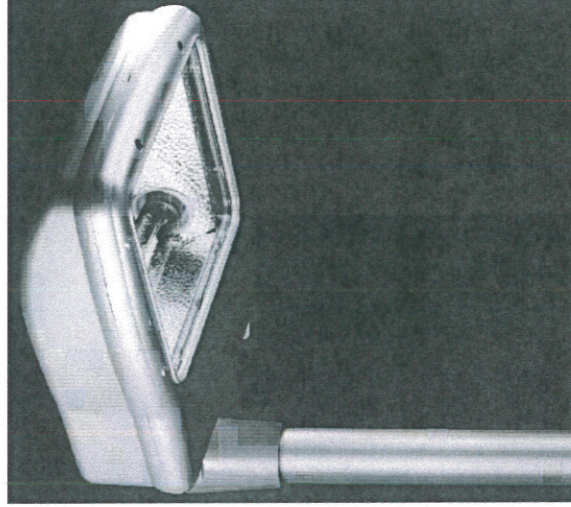
tranche 2

propositions d'aménagement

éclairage

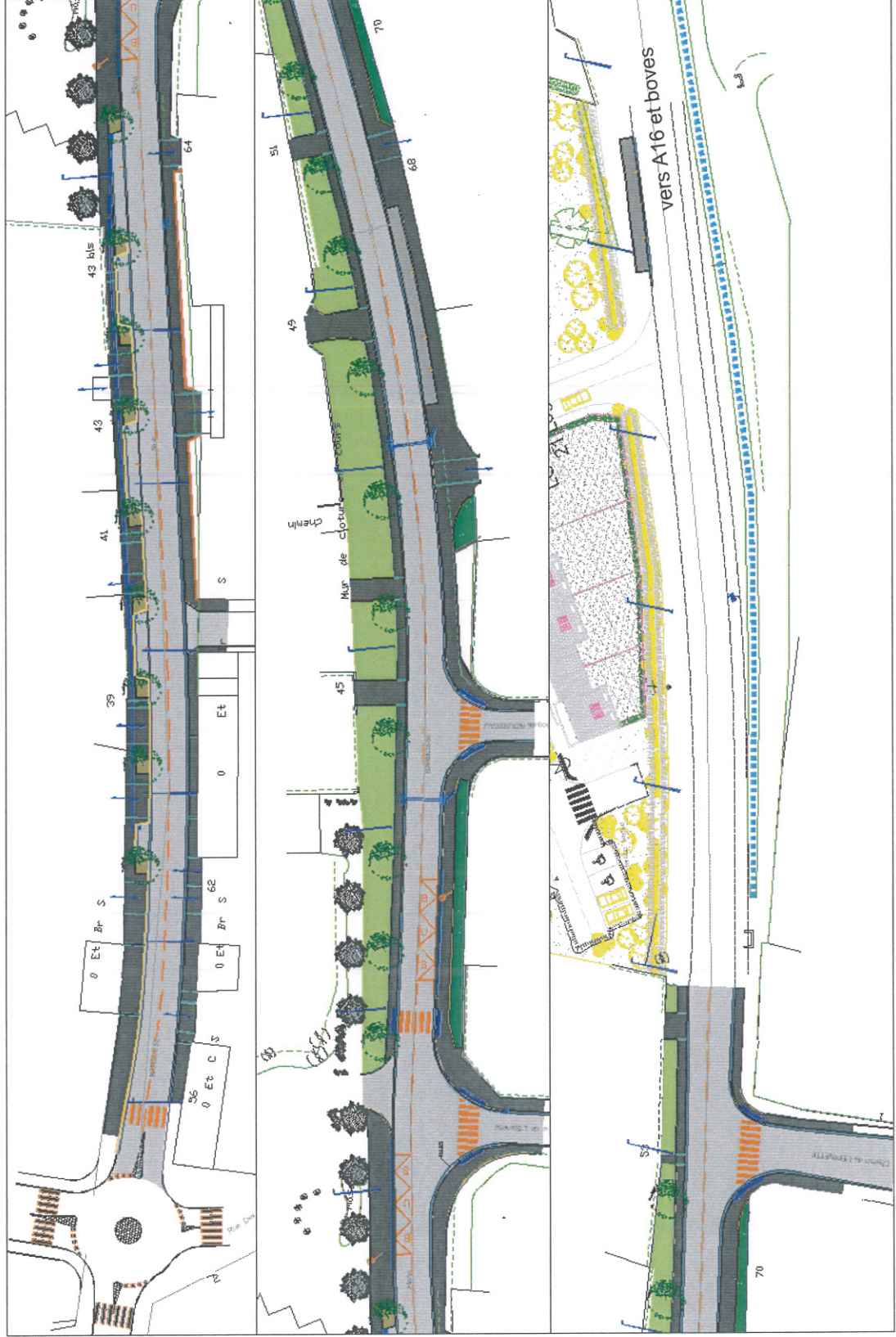
un nouveau réseau d'éclairage sera réalisé en même temps que les effacements des réseaux ERDF et télécom, ces derniers étant réalisée par la FDE.

des candélabres seront positionnés sur la rive Sud-ouest côté cagny et sur la rive Nord-ouest côté boves, tous les 25 à 28 m.



propositions d'aménagement

plan



vers cagny
et amiens